

18 février 2020

Communiqué de presse

Semaine de l'accession :
Devenir propriétaire, rénover, acheter en copropriété,
sautez le pas : l'ADIL vous conseille !

Du 23 au 28 mars, le réseau ANIL/ADIL se mobilise pour accompagner les candidats à l'accession à la propriété dans leur projet. Les ADIL organisent différentes actions ouvertes au grand public dans leur département.

Tout au long de cette semaine, vous pouvez contacter votre ADIL qui organisera également des opérations portes-ouvertes, le samedi matin de 9h30 à 12h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h des rencontres avec des juristes.

L'ADIL propose :

- **un plan de financement** permettant de déterminer les mensualités de remboursement correspondant à son projet, en tenant compte des prêts aidés comme le PTZ, les prêts d'Action Logement, le prêt d'accession sociale, les prêts ou aides de collectivités locales, les autres aides nationales en faveur de l'accession ou de la réalisation de travaux (crédit d'impôt, Anah...);
- **des conseils pédagogiques** sur la technique bancaire afin de choisir avec le prêteur ou le courtier la meilleure formule de prêt principal à associer aux prêts complémentaires et aux aides locales et nationales ;
- **des conseils juridiques** sur les contrats de vente, de construction d'entreprise, le droit de la famille en lien avec l'accession à la propriété... ;
- **des conseils pratiques** sur les spécificités liées à la copropriété, à la maison individuelle ou à la construction, les assurances, les responsabilités, les diagnostics techniques, les frais annexes liés à l'achat (impôts et taxes, charges, entretien...), l'impact de l'emplacement sur la mobilité domicile travail... ainsi que le calendrier de déroulement d'un achat et les intérêts intercalaires qui en résultent...

Pour prendre connaissance des manifestations proposées par votre ADIL, contactez-la : 05 65 35 25 41

L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Trouver [les coordonnées de l'ADIL](#) de votre département

Contact Presse : Estelle Chinnici-Bousquet, 05 65 35 25 41 ou adil46@wanadoo.fr,
<https://www.adil46.org/>